

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure



À la séance ordinaire qui sera tenue le **13 septembre 2016**, à 19 h 30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boul. Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no **437** et du Règlement de lotissement no **438**, à savoir :

DÉROGATION MINEURE NO 2016-29 : LOT 2 067 858 (52, RUE AUCLAIR)

La demande est à l'effet de permettre la reconstruction d'une maison unifamiliale isolée avec une marge de recul latérale adjacente à une voie de circulation de 2,65 mètres au lieu des 4,5 mètres prescrits à la réglementation; un total des marges de recul latérales de 4,25 mètres au lieu des 4,50 mètres prescrits à la réglementation et une superficie d'implantation du bâtiment principal de 64,24 mètres carrés au lieu des 70 mètres carrés prescrits à la réglementation.

DÉROGATION MINEURE NO 2016-34 : LOT 2 661 981 (32, RUE SYLVIO-LEDUC)

La demande est à l'effet de régulariser les escaliers de la galerie avec un empiètement de 2,32 mètres dans la marge de recul avant au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation.

DÉROGATION MINEURE NO 2016-35 : LOT 2 067 458 (BOULEVARD CAZA)

La demande est à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain avec une profondeur de 37,17 mètres au lieu des 38 mètres prescrits à la réglementation.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes, lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 AOÛT 2016.

Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
